

COMMISSION FORMATION

Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2008

Présents :

P. BERNADET – B. PEYVEL – S. CORBINIEN – M. PELLEGRINO – B. BOUCHEZ – Y. LOUSTAU
– R. GOUBET – JP. DESTENAVES – M. PLATEAU – S. LOUGAROT

Le Président de la Fédération, JL ARASSUS ouvre cette première réunion de travail en remerciant les personnes présentes pour leur implication dans les travaux de cette Commission.

Il fixe deux objectifs généraux à cette Commission :

- Formaliser un document de présentation de la politique fédérale de formation de la Fédération : filière fédérale et filière professionnelle, diplômes, conditions d'accès aux formations, calendriers,... L'information sur l'ensemble des cursus de formation doit être facilement accessible à tout un chacun
- Etudier les modalités d'un rapprochement avec l'UFR STAPS de Bordeaux pour associer cet établissement aux différents niveaux de formation de notre filière de formation

Le Président de la Commission, P BERNADET précise le rôle de la Commission Formation. Celle-ci est un groupe de réflexion qui a pour finalité de proposer au Comité Directeur des actions et modalités de formation des « cadres » de la FFS (bénévoles ou professionnels) ayant notamment pour objectifs :

- d'adapter l'offre de formation à la demande des structures fédérales : Clubs, Comités, Ecoles...
- d'assurer un haut niveau de qualité des formations mises en œuvre et des diplômes délivrés
- de structurer la Commission formation au niveau des Ligues et Comités afin de créer un réseau de personnes relais fiables et compétentes
- d'aider la mise en œuvre des formations fédérales au sein des Comités et Ligues

Pour cela, la Commission Formation pourra compter sur la Direction Technique Nationale, garante de la faisabilité technique des formations et diplômes, ainsi que sur un budget propre (négocié en Convention d'Objectifs), permettant d'assurer son fonctionnement.

Au-delà de ces objectifs généraux il s'agit notamment de positionner le Centre de formation fédéral. Celui-ci doit devenir le Centre référent pour l'ensemble des formations mises en œuvre afin que chaque éducateur ou cadre fédéral formé puisse être au sein de sa structure, porteur du message fédéral et devenir ainsi un véritable acteur du développement du Surf.

Problématique Emploi / Formation

Mise en œuvre du Brevet Professionnel :

JP DESTENAVES informe la Commission qu'il a été sollicité par le CREPS d'Aquitaine pour rédiger le dossier d'habilitation 2009 du Brevet Professionnel. Avant d'engager ces travaux il souhaiterait que la Commission se positionne sur 2 points importants :

- Place de chaque Centre de formation dans le dispositif : chaque centre doit-il être porteur d'un dossier ou convient-il de rédiger un seul dossier porté directement par le CREPS afin de conserver une certaine maîtrise du dispositif ? La commission se prononce pour la deuxième solution
- Facilitation de l'accès au BP aux étudiants : JP DESTENAVES propose d'étudier en concertation avec le CREPS la possibilité de mise en œuvre d'un BP sur 2 ans réservé aux étudiants titulaires des Brevets Fédéraux et dont les périodes en Centre de formation seraient regroupées sur les vacances de Février et Pâques, avec une mise en situation pédagogique en saison estivale

La Commission se prononce favorablement sur ce projet.

Afin de faciliter l'accessibilité au BP par les candidats potentiels, le dispositif de formation porté par le CREPS pour 2009, pourrait donc se présenter comme suit :

- L'UCPA continuerait à mettre en œuvre une formation longue, éventuellement dans le cadre de l'apprentissage. M. PELLEGRINO informe la Commission que l'UCPA a déposé un dossier en ce sens
- L'ENV (Bretagne) mettrait en œuvre une formation courte pour les titulaires des Brevets fédéraux, autres BE ou BP : à négocier avec cet organisme

Cela permettrait d'impliquer la Ligue à la fois dans la mise en œuvre des Brevets Fédéraux et de la formation au BP ainsi que de répondre à la demande des structures

- La FFS mettrait en œuvre une formation courte pour les titulaires des Brevets fédéraux, autres BE ou BP, ainsi que la formation réservée aux étudiants (sur 2 ans)

Pour chacune de ces formations, les stagiaires devront participer pendant leur cursus de formation à au moins 2 semaines de formations communes organisées par le CREPS sur le centre fédéral de formation.

D'autre part plusieurs sessions de tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (3 à 4 dont une en Bretagne) seront organisées par la DT N, afin d'augmenter le nombre de candidats potentiels.

Adéquation Formation / Emploi

Y a-t-il assez ou non de moniteurs de Surf ? La réponse à cette question est difficile car souvent tributaire des situations régionales. Si certaines régions (Aquitaine, Charente,...) semblent pouvoir disposer d'un nombre relativement suffisant de moniteurs, au regard notamment des problématiques de développement et d'attribution des plages, d'autres offrent encore des potentiels de développement importants (Bretagne, Normandie, Méditerranée,...).

La Commission Formation estime pour sa part qu'au-delà du renouvellement annuel des moniteurs (important Turn Over), et d'une réponse apportée prioritairement aux Régions souffrant d'un manque de moniteurs, il convient désormais d'axer la politique de formation et de développement sur 2 secteurs prioritaires :

- allonger de la période d'emploi (4 à 6 mois) : ouverture au secteur scolaire, accueil d'autres publics..., afin de fidéliser l'emploi dans les structures
- renforcer la formation des futurs moniteurs en mettant notamment l'accent sur l'aspect qualitatif des formations plus que quantitatif, afin de créer une véritable synergie de qualité avec le Label Ecole Française de Surf

Affectation des stagiaires en entreprise : stage

JP DESTENAVES rappelle le principe arrêté en concertation avec le CREPS. Juridiquement il n'est pas possible d'imposer à tous les stagiaires en formation de faire un stage dans une structure labellisée par la FFS.

Pour l'année 2008 le dispositif suivant a été adopté : l'UCPA organise une formation dans laquelle les stagiaires sont libres de choisir leurs structures de stage, le Centre Fédéral de formation organise quant à lui une formation dans laquelle les stagiaires ont obligation de faire leur stage dans une structure labellisée EFS

Afin de s'assurer du suivi des stagiaires dans les différentes structures une Charte de l'alternance a été mise en place. Elle précise notamment les conditions d'accueil des stagiaires, les rôles et obligations des stagiaires et tuteurs.

Ces éléments seront mis sur le site fédéral de façon à ce que l'ensemble des structures soient informées de ces dispositions.

Ouverture du Surf au secteur scolaire

De nouvelles dispositions visant à développer le sport dans le secteur scolaire ont été prises par les ministères concernés. Ces mesures visent notamment à permettre aux associations sportives de proposer des activités sportives dans le secteur scolaire : 18 séances de 2h

Pour cela les structures concernées pourront obtenir dans le cadre du CNDS, d'aides de 450 à 980 € leur permettant d'assurer la rémunération de leurs cadres.

Ces mesures concernent :

- à la rentrée 2008 les collèges classés en ZEP
- à la rentrée 2009 l'ensemble des collèges
- à la rentrée 2010 l'ensemble du secteur scolaire

Le surf doit prendre toute sa place dans ce dispositif. Pour permettre aux structures de mieux appréhender cette nouvelle politique de développement des activités sportives la DTN est chargée d'élaborer :

- un document d'information à destination des structures : plaquette précisant le cadre général des activités organisées, les contacts à prendre, les modalités de mise en œuvre...
- des documents d'aide aux structures notamment dans le cadre d'actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, à la connaissance du milieu environnant..., pouvant s'insérer dans les actions mises en œuvre

Validation des cahiers des charges des formations BAF et BIF

R. GOUBET et B. BOUCHEZ souhaitent voir apporter certaines précisions aux documents présentés :

- précision concernant le jury du BIF (R.G.) : La présidence des jury sera assuré par les cadres de la DTN ou un membre de la Commission Formation afin de s'assurer de la qualité des dispositifs de formation et d'évaluation

- précision concernant les actions de développement durable dans les formations BAF et BIF (B.B.). Ces éléments seront rajoutés en page 5 du BAF et 9 du BIF pour inciter les formateurs à sensibiliser leurs stagiaires à ces actions
- précision concernant la prise en compte des différentes discipline du Surf (R.G.): afin de répondre au souhait de certaines commissions disciplinaires un préambule sera apporté au cahier des charges du BIF précisant que le mot Surf doit pris dans son sens générique et qu'il convient de faire à chaque discipline du Surf la place nécessaire. R GOUBET est chargé de solliciter notamment les Commissions Bodyboard, Bodysurf et Skimboard afin qu'elles finalisent des documents techniques pouvant être fournis aux stagiaires en complément, dans le cadre de leur formation

Les cahiers des charges ainsi amendés seront rapidement envoyés aux Comités et Ligues avec une lettre d'accompagnement afin de permettre à la Commission d'établir un calendrier des formations proposées : Date limite de réponse : 20 février

Création du Brevet d'Entraîneur Fédéral

Ce diplôme doit être créé très rapidement. Les titulaires du BEES 1^{er} degré de Surf qui peuvent justifier d'une expérience de 2 ans en matière de gestion de structures ou d'entraînement peuvent en effet en étant titulaire de ce diplôme obtenir une équivalence du Diplôme d'Etat.

La Direction Technique Nationale est chargée de proposer rapidement à la Commission (Mars) des propositions de contenus, d'organisation des formations, de certification à ce nouveau diplôme. Elle sera chargée en outre d'élaborer un document final concernant ce diplôme : publication d'un fascicule comme pour le BAF et le BIF.

Prochaine réunion de la Commission :

le jeudi 21 Février, 13 h à la FFS

Une convocation sera envoyée pour confirmation

Rapporteur de séance

JP DESTENAVES

Président de la Commission

P. BERNADET

Fédération Française de Surf